



SOUTIEN FINANCIER DES FAMILLES AVEC ENFANTS AU QUÉBEC - OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Regard CFFP R2026/16

SUZIE ST-CERNY
LUC GODBOUT

AOÛT 2026

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a débuté ses activités en 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l'adresse :

<http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

Suzie St-Cerny est chercheure à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Luc Godbout est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et titulaire et chercheur à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude. Les auteurs remercient Michael Robert-Angers pour ses commentaires et Ariane Gaboury pour son appui.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boulevard de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

cftp.eg@USherbrooke.ca

Pour citer ce texte :

Suzie ST-CERNY et Luc GODBOUT (2026), « Soutien financier des familles avec enfants au Québec - Où en sommes-nous en 2026 ? », *Regard CFFP R2026/16*, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 23 p.

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	1
1. Aspects statistiques et méthodologiques	2
1.1 Statistiques pour déterminer les caractéristiques de base des familles types	2
1.2 Caractéristiques des familles types en 2026.....	3
1.3 Niveaux de revenus comparés, définition du soutien financier de l'État pour les familles avec enfants et années comparées.....	4
1.4 Impôts sur le revenu, cotisations et prestations	5
1.5 Calcul du soutien financier pour les enfants – Un exemple	6
2. Le soutien financier aux familles avec enfants	8
2.1 Résultats pour l'année 2026	8
2.2 Soutien financier reçu pour les enfants de 0 à 18 ans	13
2.3 Évolution du soutien financier pour les enfants 2001, 2011, 2021 et 2026	16
3. Comparaisons.....	18
3.1 Comparaison interprovinciale	18
3.2 Comparaison internationale.....	20
Remarques finales	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Revenu disponible – Couple avec deux enfants, six situations de revenu, Québec, 2026, en dollars	8
Figure 2	Revenu disponible – Famille monoparentale avec un enfant, six situations de revenu, Québec, 2026, en dollars	9
Figure 3.	Soutien financier aux familles – Couple avec deux enfants, selon six situations de revenu, Québec, 2026, en dollars	10
Figure 4.	Soutien financier aux familles – Famille monoparentale avec un enfant, six situations de revenu, Québec, 2026, en dollars.....	11
Figure 5.	Écart de revenu disponible – Famille biparentale avec deux enfants par rapport au couple sans enfant, six situations de revenu, Québec, 2026, en pourcentage du revenu après impôts, cotisations et prestations du couple sans enfant.....	12
Figure 6.	Écart de revenu disponible – Famille monoparentale avec un enfant par rapport à la personne seule, six situations de revenu, Québec, 2026, en pourcentage du revenu après impôts, cotisations et prestations de la personne seule	12
Figure 7.	Évolution du revenu disponible pour un couple avec et sans enfants, 6 niveaux de revenus de travail, Québec, 2001, 2011, 2021 et 2026, en dollars constants de 2026	16
Figure 8.	Évolution du revenu disponible pour une personne seule et une famille monoparentale, 6 niveaux de revenus de travail, Québec, 2001, 2011, 2021 et 2026, en dollars de 2026	17
Figure 9.	Soutien financier lié aux enfants, couple avec deux enfants, revenu égal à 167 % du salaire moyen, pays membres de l'OCDE et Québec, 2025, en pourcentage du revenu brut	20
Figure 10.	Soutien financier lié aux enfants, Famille monoparentale avec deux enfants, revenu égal à 67 % du salaire moyen, pays membres de l'OCDE et Québec, 2025, en pourcentage du revenu brut	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Familles de recensement avec enfants selon le nombre d'enfants, Québec, 2021	2
Tableau 2.	Familles composées d'un homme et d'une femme, avec enfants, Québec, 2023.....	2
Tableau 3.	Revenu de marché médian des familles biparentales et monoparentales, Québec, 2024	3
Tableau 4.	Niveaux de revenus faisant l'objet de l'analyse en 2026, en dollars	4
Tableau 5.	Niveaux de revenus faisant l'objet de l'analyse en 2001, 2011 et 2021, en dollars courants...	5
Tableau 6.	Principales mesures incluses dans les calculs en 2001, 2011 et 2021 et 2026.....	5
Tableau 7.	Calcul détaillé du soutien financier, couple avec deux enfants comparé à un couple sans enfants, tous deux gagnant le salaire minimum, Québec, 2026, en dollars	7
Tableau 8.	Soutien financier cumulé pendant 18 ans selon six situations de revenu familial pour un couple avec deux enfants du même âge, Québec, 2026, en dollars	15
Tableau 9.	Soutien financier cumulé pendant 18 ans selon six situations de revenu familial pour une famille monoparentale avec un enfant, Québec, 2026, en dollars	15
Tableau 10.	Évaluation du revenu représentatif pour un couple avec deux enfants et une famille monoparentale avec un enfant, provinces, 2026	18
Tableau 11.	Comparaison interprovinciale du revenu disponible et du soutien pour les enfants, revenu représentatif pour une famille biparentale avec deux enfants, 2026	19
Tableau 12.	Comparaison interprovinciale du revenu disponible et du soutien pour un enfant, revenu représentatif pour une famille monoparentale, 2026.....	19

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1.	Estimation du coût des enfants	13
Encadré 2.	Les prestations pour les enfants – une illustration	21

MISE EN CONTEXTE

La publication sur le soutien financier offert aux familles avec enfants de 2008, avec son titre « Le Québec, un paradis pour les familles ? »¹, a laissé des traces. Cette publication a montré, chiffre à l'appui, que les mesures fiscales, conjuguées aux autres aides accordées aux familles, étaient particulièrement avantageuses.

Depuis, l'analyse fut reconduite à quelques reprises, notamment en 2018² et en 2023³.

En cette année électorale, le présent Regard CFFP offre une version abrégée des analyses passées visant essentiellement à faire le point sur le soutien financier aux familles avec enfants en 2026.

Après une présentation de quelques statistiques sur des caractéristiques socio-économiques des familles québécoises et des aspects méthodologiques, la partie 2 expose les résultats des calculs du soutien financier offert pour les enfants des familles du Québec en 2026. Elle les compare ensuite à ceux de trois années passées, et, avant de conclure, jette un regard à l'extérieur du Québec ce qui ajoute un autre aspect comparatif.

¹ Luc GODBOUT et Suzie ST-CERNY (2008), *Le Québec, un paradis pour les familles ?* Les Presses de l'Université Laval, 264 p.

² Suzie ST-CERNY, Michael ROBERT-ANGERS et Luc GODBOUT (2018), *Famille et fiscalité : Le Québec est-il encore un paradis pour la famille en 2018 ?* Cahier de recherche no 2018-09, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 89 p.

³ Luc GODBOUT, Michael ROBERT-ANGERS et Suzie ST-CERNY (2023), *Familles et fiscalité au Québec Édition 2023. Le point après 25 ans de politique familiale*, Cahier de recherche 2023-04, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 80 p.

1. ASPECTS STATISTIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

L'analyse du soutien financier aux familles s'effectue sur la base de cas-types, soit des familles avec enfants dites représentatives. Ainsi, une analyse de données statistiques permet de construire ces familles. Comme pour les autres publications, deux types de familles avec enfants sont construites : un couple avec enfants (famille biparentale) et une famille monoparentale.

1.1 Statistiques pour déterminer les caractéristiques de base des familles types

Selon les données du recensement 2021, les familles biparentales avaient deux enfants dans une plus grande proportion (42,4 %). Pour les familles monoparentales, la plus grande proportion avait un seul enfant à la maison (60,5 %). Il s'agit donc du nombre d'enfants choisi pour les familles types

Tableau 1. **Familles de recensement avec enfants selon le nombre d'enfants, Québec, 2021**

	Total	Familles biparentales	Familles monoparentales
Total des familles avec enfants à la maison	1 287 685	903 910	383 780
1 enfant à la maison	44,6 %	37,8 %	60,5 %
2 enfants à la maison	38,6 %	42,4 %	29,5 %
3 enfants ou plus à la maison	16,8 %	19,7 %	10,0 %

Source : Statistique Canada, Tableau 98-10-124-01 (10 juillet 2026).

Dans le cas des couples avec enfants qui ont des revenus d'emploi, les données montrent que la plus grande part a deux revenus et que la répartition entre les conjoints est surtout dans les répartitions allant de 26 %-50 %. Sur cette base, dans les familles biparentales types, la répartition utilisée sera, comme par le passé, de 60 % pour l'un et de 40 % pour l'autre.

Tableau 2. **Familles composées d'un homme et d'une femme, avec enfants, Québec, 2023**

Contribution de la femme au revenu d'emploi

% où la contribution de la femme est de 0 %	11,4 %
% où la contribution de la femme est de 1 % à 25 %	17,2 %
% où la contribution de la femme est de 26 % à 50 %	41,3 %
% où la contribution de la femme est de 51 % à 75 %	19,6 %
% où la contribution de la femme est de 76 % à 99 %	4,6 %
% où la contribution de la femme est de 100 %	5,9 %

Nombre de conjoints ayant un revenu d'emploi

Un conjoint	17,3 %
Deux conjoints	82,7 %

Contribution médiane

	Avec enfants*	Avec deux enfants
Contribution médiane de la femme au revenu d'emploi*	51 650 \$	56 560 \$
Si la contribution de la femme est de 40 % du total, alors le revenu d'emploi de la famille est de :	129 125 \$	141 400 \$

Note : * Il s'agit de la moyenne pondérée des médianes des familles avec un enfant, avec deux enfants et avec trois enfants ou plus.

Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0029-01 (10 juillet 2026) et nos calculs.

La dernière partie du tableau 2 montre que la contribution médiane au revenu d'emploi de la femme dans un couple avec enfants était 51 650 \$ en 2023 (ou de 56 560 \$ pour les familles biparentales avec

deux enfants). Ainsi, sur la base d'une contribution de 40 % des femmes au revenu d'emploi des familles, le revenu d'emploi médian des familles se situait à 129 125 \$ (ou à 141 400 \$ pour les familles biparentales avec deux enfants).

Enfin, le tableau 3 indique le revenu de marché médian en 2024 des familles biparentales, 142 500 \$, et celui des familles monoparentales, 64 900 \$. Précisons que si nous avons indiqué les résultats pour 2023 dans le tableau 3, le revenu de marché pour les familles biparentales aurait été de 129 200 \$ (en dollars de 2023), ce qui est presque identique à l'estimation du revenu d'emploi de la famille biparentale au tableau 2.

Tableau 3. Revenu de marché médian des familles biparentales et monoparentales, Québec, 2024

Familles biparentales	142 500 \$
Familles monoparentales	64 900 \$

Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0190-01 (10 juillet 2026).

Sachant que selon les statistiques fiscales des particuliers de 2023⁴, plus de 80 % du revenu total (au sens de l'impôt) des particuliers qui ont des enfants à charge sont des revenus d'emploi, le facteur de croissance du revenu de marché médian utilisé pour déterminer celui de 2026 sera la croissance moyenne estimée des salaires (3,4 % en 2025 et 3,1 % en 2026)⁵.

1.2 Caractéristiques des familles types en 2026

Sur la base de l'exploration statistique et dans un souci de cohérence avec les études passées publiées à la Chaire, il est maintenant possible de fixer les principales caractéristiques des familles types représentatives pour 2026.

La famille biparentale :

- Elle a deux enfants (un de 3 ans et un de 7 ans) ;
- L'enfant de 3 ans fréquente un service de garde à contribution réduite (260 jours) ;
- Les deux parents contribuent au revenu familial et la répartition du revenu est de 40 % pour un et de 60 % pour l'autre ;
- Leur revenu de marché est composé uniquement de salaire et celui de la famille représentative est de 152 000 \$.

Pour la famille monoparentale :

- Elle a un enfant (de 3 ans) ;
- L'enfant fréquente un service de garde à contribution réduite (260 jours) ;
- Le revenu de marché est composé uniquement de salaire et celui de la famille représentative est de 69 000 \$.

⁴ QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES (2026), *Statistiques fiscales des particuliers 2023*, Tableau 7- Sommaire des statistiques fiscales selon le nombre d'enfants à charge

⁵ <https://ordrecrha.org/decouvrir-lordre/publications-et-media/communiques/augmentations-salariales-2026>

1.3 Niveaux de revenus comparés, définition du soutien financier de l'État pour les familles avec enfants et années comparées

En vue de déterminer le soutien financier global dont bénéficient les familles québécoises, les impôts sur le revenu fédéral et du Québec ont été calculés ainsi que les cotisations sociales payées tout en tenant compte des prestations reçues pour certains niveaux de revenus familiaux. Les niveaux de revenus retenus sont :

Tableau 4. Niveaux de revenus faisant l'objet de l'analyse en 2026, en dollars

	Famille biparentale	Famille monoparentale
Aucun revenu de travail	0	0
Salaire minimum*	50 066	30 212
Revenu intermédiaire	100 000	50 000
Revenu représentatif	152 000	69 000
Deux niveaux de revenus supérieurs	200 000	100 000
	250 000	150 000

Note : * Au taux horaire de 16,60 \$ toute l'année, 35 heures semaines pour la famille monoparentale ; Pour le couple, 35 heures pour un conjoint équivalent à 60 % du total de la famille, le reste à l'autre conjoint, ce qui représente environ 23 heures.

Pour tous ces niveaux de revenus, le soutien financier pour les enfants sera calculé.

Le **soutien financier** est défini comme l'écart entre le revenu après impôts, cotisations sociales et prestations d'une famille avec deux enfants et celui du même couple au même revenu, mais sans enfant. De la même façon, le soutien financier d'une famille monoparentale est l'écart entre son revenu après impôts, cotisations sociales et prestations et celui d'une personne seule avec le même revenu de travail.

La définition du soutien financier aux familles à retenir est donc :

Soutien financier aux familles	=	Revenu après impôts, cotisations sociales et prestations d'un ménage avec enfants avec un revenu familial de marché de x \$	-	Revenu après impôts, cotisations sociales et prestations d'un ménage sans enfant avec un revenu familial de marché de x \$
--------------------------------	---	---	---	--

Pour apporter un peu de perspectives, un aspect évolutif est ajouté. Ainsi, le soutien financier aux familles sera également calculé pour trois années passées, soit

- il y a 25 ans (2001),
- il y a 15 ans (2011) et
- il y a 5 ans (2021).

Pour se comparer avec les années passées, il importe d'estimer la valeur courante pour 2001, 2011 et 2021 des montants de 2026, simplement en enlevant l'effet de l'inflation, à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec.

Une fois cela fait, il est alors possible de calculer pour les années passées, les revenus familiaux après impôts, cotisations sociales et prestations avec le système d'impôt et prestations de ces années. Puis,

afin d'effectuer les comparaisons avec les résultats de 2026, les résultats passés doivent être transformés en dollars de 2026, toujours avec l'IPC du Québec⁶.

Le tableau 5 présente les revenus qui seront utilisés pour chacune des années.

Tableau 5. **Niveaux de revenus faisant l'objet de l'analyse en 2001, 2011 et 2021, en dollars courants**

2026	Famille biparentale			Famille monoparentale		
	2001	2011	2021	2001	2011	2021
50 066*	29 790	35 961	41 889	30 212*	17 977	21 701
100 000	59 500	71 800	83 700	50 000	29 800	35 900
152 000	90 400	109 200	127 200	69 000	41 100	49 600
200 000	119 000	143 700	167 300	100 000	59 500	71 800
250 000	148 800	179 600	209 200	150 000	89 300	107 700

Note : * Pour les années passées, ce n'est pas le salaire minimum qui est utilisé, mais l'équivalent du revenu obtenu au salaire minimum de 2026 duquel on soustrait l'inflation. À titre illustratif, le salaire minimum annuel pour 35 heures semaine en 2001 était de 12 740 \$, en 2011 de 17 563 \$ et en 2021 de 22 750 \$.

1.4 Impôts sur le revenu, cotisations et prestations

Le tableau 6 indique la liste des charges fiscales incluses chaque année dans les calculs ainsi que les programmes et mesures qui contribuent au soutien financier pour les enfants. Les mesures ne bénéficient pas nécessairement de manière exclusive aux familles, mais elles comportent toutes un volet précis à leur égard.

Tableau 6. **Principales mesures incluses dans les calculs en 2001, 2011 et 2021 et 2026**

	Féd / Qc	2001	2011	2021	2026
Charges					
Impôt du Québec	QC	x	x	x	x
Impôt fédéral	Féd	x	x	x	x
Cotisations au Régime des rentes du Québec (RRQ)	Qc	x	x	x	x
Cotisations Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	Qc		x	x	x
Cotisations assurance-emploi (AE)	Féd	x	x	x	x
Régime d'assurance médicaments (RAMQ)	Qc	x	x	x	x
Prestations budgétaires					
Aide sociale		x	x	x	x
incluant montant supplémentaire pour contrainte temporaire, car enfant de moins de 5 ans					
Famille biparentale	Qc	x	x		
Famille monoparentale		x	x	x	x
Supplément pour revenu de travail					x
Mesures fiscales et Prestations sociofiscales					
Enfants					
Allocations familiales	Qc	x			
Soutien aux enfants	Qc		x	x	
Allocation famille	Qc				x
Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)	Féd	x	x		
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)	Féd		x		

⁶ Pour 2026, la variation de l'IPC prévue dans le Budget 2026-2027 du Québec est utilisée, soit 2,3 %.

	Féd / Qc	2001	2011	2021	2026
Allocation canadienne pour enfants (ACE)	Féd			x	x
Versement unique d'Allocation canadienne pour enfant de moins de 6 ans (non inclus dans les calculs)	Féd			x	
Crédit pour enfants à charge	Qc	x			
Crédit pour enfants à charge	Féd		x		
Réduction d'impôt à l'égard de la famille	Qc	x			
Garde d'enfants					
Crédit remb. pour frais de garde (si frais non subventionnés)	Qc	x	x	x	x
Service de garde à contribution réduite (SGCR)	Qc	x	x	x	x
Déduction pour frais de garde	Féd	x	x	x	x
Taxes vente et impôts fonciers					
Crédit pour la TVQ	Qc	x			
Remboursement d'impôts fonciers	Qc	x			
Crédit d'impôt pour solidarité	Qc			x	x
Versement spécial pour l'épicerie et l'énergie	Qc				x
Crédit pour la TPS	Féd	x	x	x	
Versement unique du crédit pour la TPS	Féd				x
Allocation can. pour l'épicerie et les besoins essentiels	Féd				x
Incitation au travail					
Prime au travail	Qc		x	x	x
Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)	Féd		x		
Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)	Féd			x	x

Les descriptions de la presque totalité de ces mesures sont disponibles dans le Guide des mesures fiscales de la Chaire⁷. Précisons que la mesure budgétaire *Allocation-logement* n'est pas prise en compte.

1.5 Calcul du soutien financier pour les enfants – Un exemple

Le tableau 7 illustre la façon de calculer le soutien pour les enfants du couple travaillant au salaire minimum en 2026. Ainsi, pour les deux couples (avec et sans enfants) les impôts et cotisations à payer sont calculés. À ce niveau de revenus, la présence d'enfants réduit le coût de la cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec (et la cotisation plus élevée pour le couple sans enfants permet une réduction d'impôt du Québec provenant du crédit pour frais médicaux).

Du côté des prestations, outre les allocations pour les enfants, on constate que les mesures pour les taxes de vente sont plus généreuses en présence d'enfants. Enfin, pour les mesures relatives à l'incitation au travail, la prime au travail est plus généreuse en présence d'enfants, ce qui n'est pas le cas pour l'allocation canadienne pour les travailleurs.

Ainsi le revenu après impôts, cotisations et prestations est 21 985 \$ supérieur pour le couple avec deux enfants, ce qui correspond, selon la définition du présent texte, au soutien financier offert par l'État pour les enfants.

⁷ Les fiches individuelles pour les mesures de l'année d'imposition terminée la plus récente, et qui incluent un aperçu des paramètres de l'année suivante sont disponibles ici : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/>. Des guides complets peuvent également être consultés depuis l'année d'imposition 2017. Le lecteur peut également se référer aux descriptions incluses dans la publication *Familles et fiscalité au Québec Édition 2023* (section 2.2). Enfin, au besoin, des informations sur les paramètres des mesures passées peuvent être fournies sur demande.

Tableau 7. **Calcul détaillé du soutien financier, couple avec deux enfants comparé à un couple sans enfants, tous deux gagnant le salaire minimum, Québec, 2026, en dollars**

	Avec enfants	Sans enfants
Revenu autonome (de travail)	50 066	50 066
Impôt sur le revenu Québec	1 271	1 260
Impôt sur le revenu fédéral	1 157	1 157
Cotisations RQAP	215	215
Cotisations RRQ	2 713	2 713
Cotisations AE	651	651
Cotisations RAMQ	485	1 464
TOTAL Charges	6 492	7 460
Allocation famille incluant suppl. fournitures scolaires	6 263	s. o.
Allocation canadienne pour enfants	13 840	s. o.
Crédit impôt pour solidarité	1 721	1 405
Versement spécial pour l'épicerie et l'énergie	200	150
Allocation can. pour l'épicerie et les besoins essentiels	1 323	730
Versement unique crédit TPS	491	246
Prime au travail	1 341	-
Allocation canadienne pour les travailleurs	2 292	3 923
TOTAL Prestations	27 471	6 454
Revenu après impôts cotisations et prestations	71 045	49 059
Soutien financier pour les deux enfants		21 985

Note : Les frais de garde subventionnés payés sont de 2 509 \$.

Cet exercice est donc fait pour toutes les situations de revenus proposées et pour chacune des années analysées.

2. LE SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES AVEC ENFANTS

La présente section expose le soutien financier offert aux familles québécoises, en faisant ressortir les éléments jugés les plus significatifs. Les résultats sont d'abord présentés pour un couple avec deux enfants, et ensuite pour une famille monoparentale avec un enfant. Pour faciliter la lecture, les résultats des familles monoparentales sont présentés sur un fond grisé.

2.1 Résultats pour l'année 2026

La figure 1 présente le **revenu familial disponible** après impôts, cotisations sociales et prestations d'un couple avec deux enfants selon les six situations de revenu de travail indiquées précédemment.

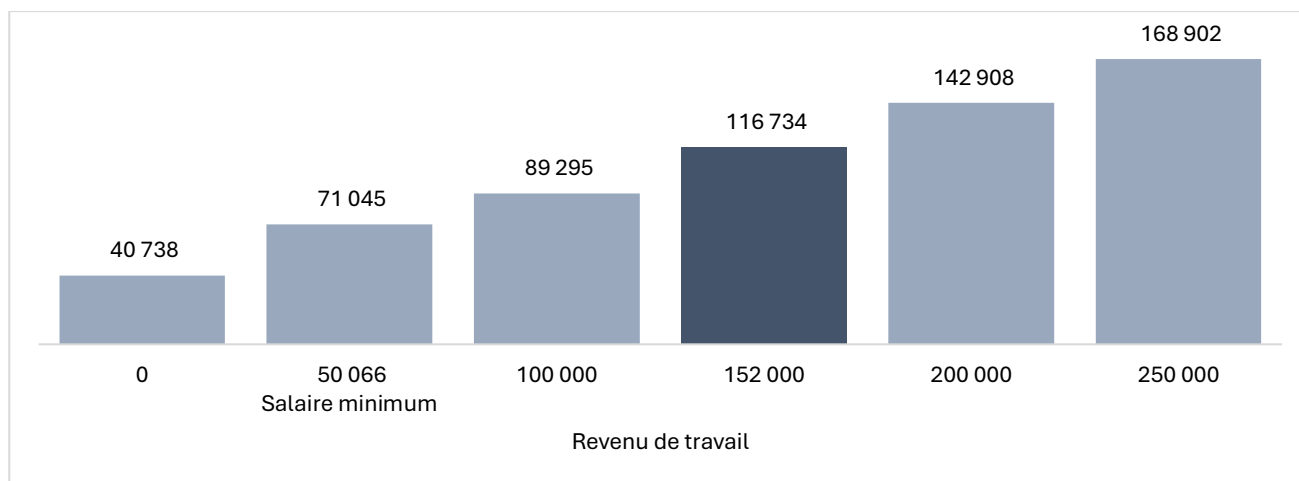
D'abord, le calcul du revenu après impôts et prestations de la famille biparentale avec deux enfants sans revenu illustre le soutien minimal ou les ressources financières minimales offertes par l'État, soit 40 738 \$. Dans ce cas, étant donné que les parents n'ont aucun revenu de travail, aucuns frais de garde ne sont considérés. Les familles sans revenu reçoivent l'aide sociale, les prestations liées à la présence des enfants, et les crédits d'impôt remboursables liés aux taxes de vente.

Puis, le revenu disponible dont dispose un couple travaillant au salaire minimum est calculé. À ce niveau de revenus, le couple avec deux enfants reçoit davantage de prestations qu'il ne paie d'impôts et de cotisations. Ce faisant, son revenu disponible (71 045 \$) surpasse son revenu de travail (50 066 \$).

Lorsque le revenu de travail du couple avec deux enfants s'élève à 100 000 \$, le revenu après impôts, cotisations sociales et prestations est 89 295 \$, ce qui représente un taux de charge fiscale nette de 10,7 %. Notons que c'est à un revenu de travail de 77 765 \$ que ce couple avec deux enfants passe de bénéficiaire net (avant ce seuil, le revenu disponible surpasse le revenu de travail) à contributeur net (le revenu disponible est inférieur au revenu de travail). Ainsi, à un revenu de travail de 77 765 \$ le revenu disponible est aussi de 77 765 \$.

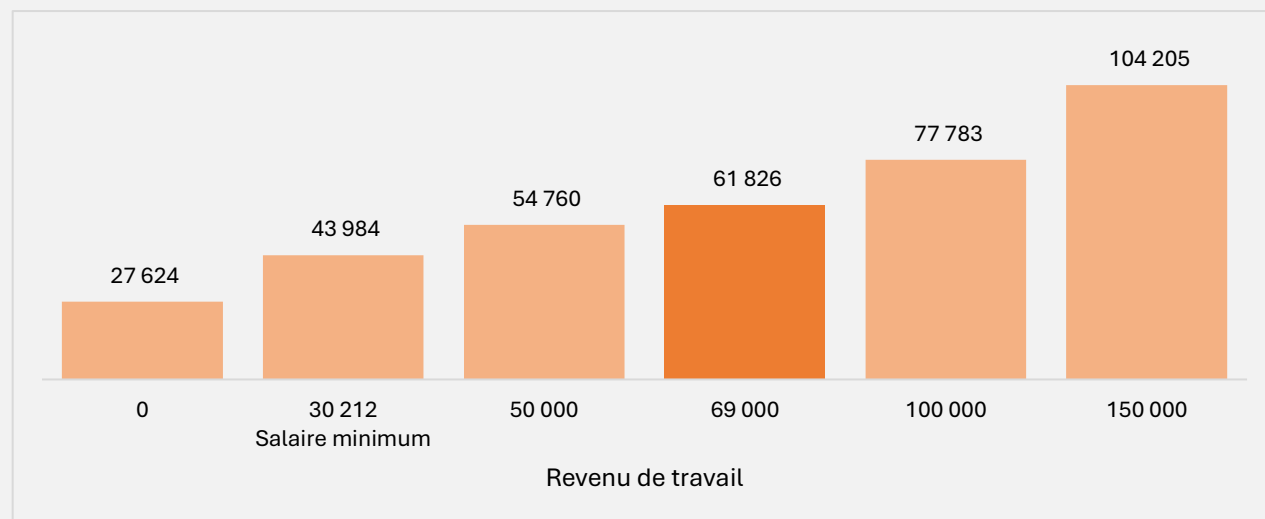
Pour la famille médiane ou représentative, avec 152 000 \$ de revenu de travail, le taux de charge fiscale nette est de 23,2 % et le revenu disponible de 116 734 \$. Dans le cas des familles biparentales gagnant 200 000 \$ et 250 000 \$, le taux de charge fiscale nette augmente respectivement à 28,5 % puis à 32,4 %.

Figure 1. **Revenu disponible – Couple avec deux enfants, six situations de revenu, Québec, 2026, en dollars**



Pour la **famille monoparentale avec un enfant**, la figure 2 indique que ses ressources financières minimales sont de 27 624 \$. Lorsqu'elle travaille plutôt 35 heures au salaire minimum, soit pour un revenu de 30 212 \$, les résultats indiquent un revenu disponible de 43 984 \$, représentant un revenu disponible supérieur de 13 772 \$ au revenu de travail gagné, conduisant à un taux de charge fiscale nette négatif (-45,6 %). Puis, pour un revenu de travail de 50 000 \$ (famille monoparentale représentative), le revenu après impôts, cotisations et prestations est de 54 760 \$, soit un taux de charge fiscale nette également négatif (-9,5 %).

Figure 2 **Revenu disponible – Famille monoparentale avec un enfant, six situations de revenu, Québec, 2026, en dollars**



Dans le cas de la famille monoparentale, c'est à un revenu de travail de 57 930 \$ que le revenu disponible est identique (seuil où cette famille passe de bénéficiaire net à contributeur net).

Au revenu médian (69 000 \$), le revenu disponible est de 61 826 \$ (taux de charge fiscale nette de 10,4 %). Comme à 69 000 \$ de revenus, aux niveaux de revenus de 100 000 \$ et 150 000 \$, les impôts sur le revenu et les cotisations sont supérieurs aux prestations reçues, menant à des taux de charge fiscale nette respectifs de 22,2 % et 30,5 %.

La figure 3 montre, quant à elle, le soutien financier versé à un couple relativement à ses deux enfants. Lorsqu'ils n'ont aucun revenu de travail, ce soutien est de 22 321 \$ et il est réduit à 2 998 \$ pour la situation de revenu la plus élevée considérée.

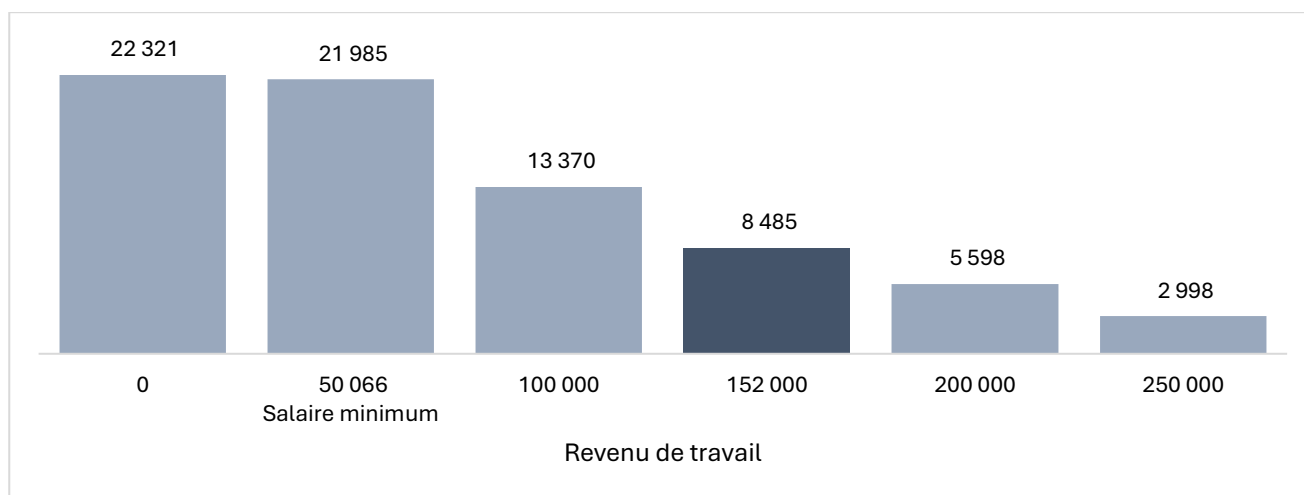
Le soutien offert à la famille sans revenu de travail relativement à ses deux enfants, qui s'élève à 22 321 \$, est composé des éléments suivants :

- 15 040 \$ d'allocation canadienne pour enfants ;
- 6 263 \$ d'allocation famille ;
- 463 \$ d'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels (ancien crédit pour la TPS) et de 184 \$ du versement unique du crédit pour la TPS ;
- 316 \$ de crédit d'impôt pour solidarité et de 50 \$ du Versement spécial pour l'épicerie et l'énergie.

Dans la situation où le couple touche plutôt le salaire minimum, le soutien aux enfants diminue pour tenir compte du revenu plus élevé. Toutefois, des éléments de soutien venant tenir compte de la présence du couple sur le marché du travail s'ajoutent. Par rapport à la situation de la famille sans revenu de travail, le soutien qui est de 21 985 \$ est alors modifié de la façon suivante :

- 13 840 \$ d'allocation canadienne pour enfants (une diminution de 1 200 \$) ;
- 593 \$ d'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels (une augmentation de 125 \$) et un versement unique de 245 \$ (+61 \$) ;
- 1 341 \$ de prime au travail ;
- Un montant d'allocation canadienne pour travailleurs de 2 292 \$ est touché. En comparaison, le couple sans enfant bénéficie d'un montant plus élevé, soit 3 923 \$. Par conséquent, l'écart entre les deux fait en sorte que le soutien pour les enfants est plus bas de 1 632 \$;
- Il y a une cotisation à payer au Régime d'assurance médicaments, mais elle est plus faible de 980 \$ par rapport à celle du couple sans enfants (la cotisation génère une légère économie d'impôt de 11 \$ au couple sans enfants par l'entremise du crédit pour frais médicaux) ;
- Précisons enfin que les montants d'allocation famille et de crédit d'impôt pour solidarité demeurent inchangés.

Figure 3. **Soutien financier aux familles – Couple avec deux enfants, selon six situations de revenu, Québec, 2026, en dollars**



Pour des niveaux de revenu plus élevés, le soutien pour les enfants est réduit.

Dans le cas du soutien offert à la famille représentative (revenu de 152 000 \$), celui-ci s'élève à 8 485 \$ et est composé des éléments suivants :

- 5 316 \$ d'allocation canadienne pour enfants ;
- 2 783 \$ d'allocation famille ;
- 386 \$ d'économie d'impôt fédéral liée à la déduction pour frais de garde.

Le soutien est abaissé à 5 598 \$ lorsque le revenu de travail du couple avec enfants est de 200 000 \$ et il descend à 2 998 \$ à 250 000 \$ de revenu de travail familial.

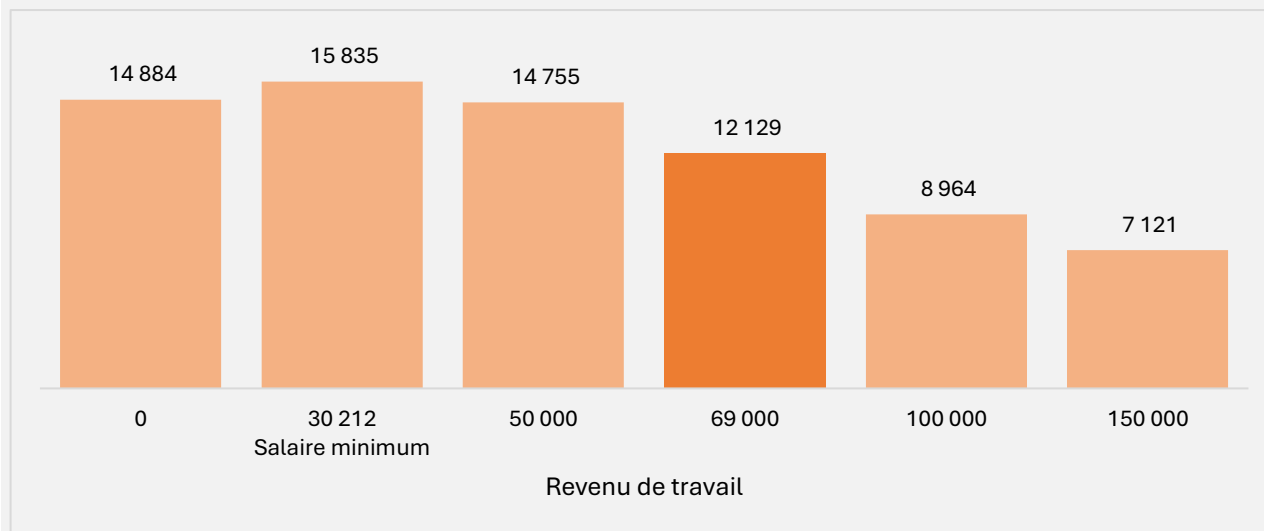
La figure 4 montre le soutien financier obtenu pour un enfant dans le cas **d'une famille monoparentale**. Ce soutien financier s'élève à 14 884 \$ pour la famille sans revenu de travail. Ce dernier est composé de :

- 8 157 \$ d'allocation canadienne pour enfants ;
- 4 145 \$ d'allocation famille ;
- 1 428 \$ d'aide sociale ;
- 679 \$ d'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels (ancien crédit pour la TPS) et de 267 \$ du versement unique du crédit pour la TPS ;
- 158 \$ de crédit d'impôt pour solidarité et de 50 \$ du Versement spécial pour l'épicerie et l'énergie.

Au salaire minimum, le soutien financier augmente à 15 835 \$, grâce à l'apport supplémentaire de la prime au travail qui est supérieur de 1 554 \$ pour la famille monoparentale (l'Allocation canadienne pour travailleurs est par contre 790 \$ inférieure à celle de la personne seule).

Puis, à 50 000 \$, le soutien financier est 14 755 \$ et 12 129 \$ au revenu médian de 69 000 \$.

Figure 4. **Soutien financier aux familles – Famille monoparentale avec un enfant, six situations de revenu, Québec, 2026, en dollars**



Enfin, le soutien pour l'enfant est ici aussi réduit quand le revenu augmente.

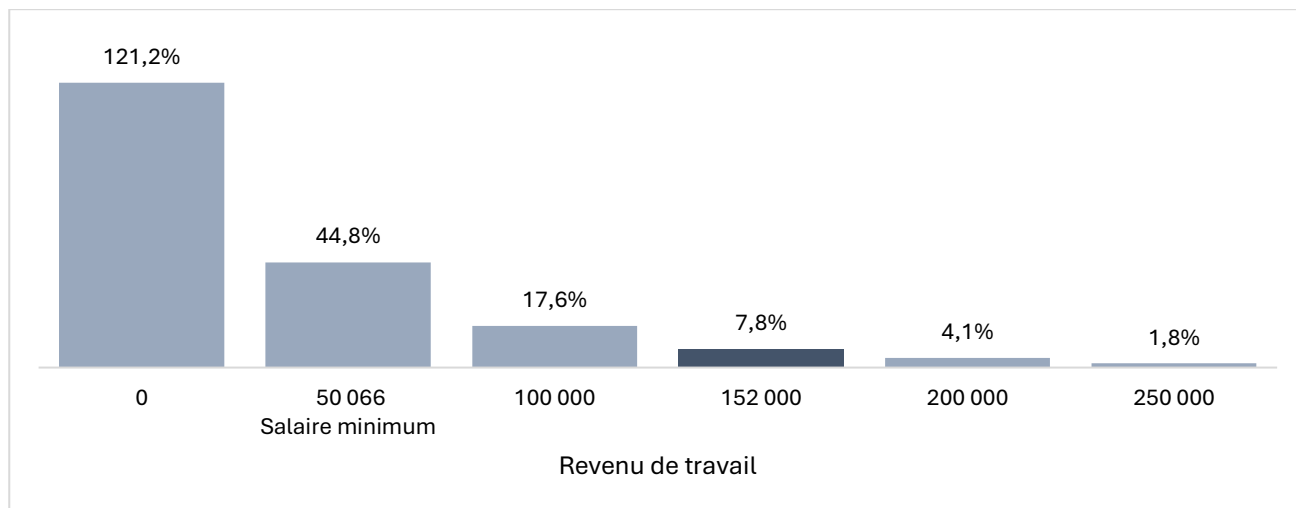
Une autre façon de mettre en perspective l'importance du soutien financier est de le mesurer en pourcentage du revenu disponible de la famille sans enfants. C'est ce que montre la figure 5 dans le cas de la famille biparentale avec deux enfants.

Sans revenu de travail, le soutien pour les deux enfants est l'équivalent de 121,2 % du revenu après impôts, cotisations sociales et prestations du couple sans enfant.

Au salaire minimum, le revenu disponible est supérieur de 44,8 % à celui du couple sans enfant. L'écart de revenu disponible en pourcentage continue de diminuer ensuite et atteint, pour la famille médiane

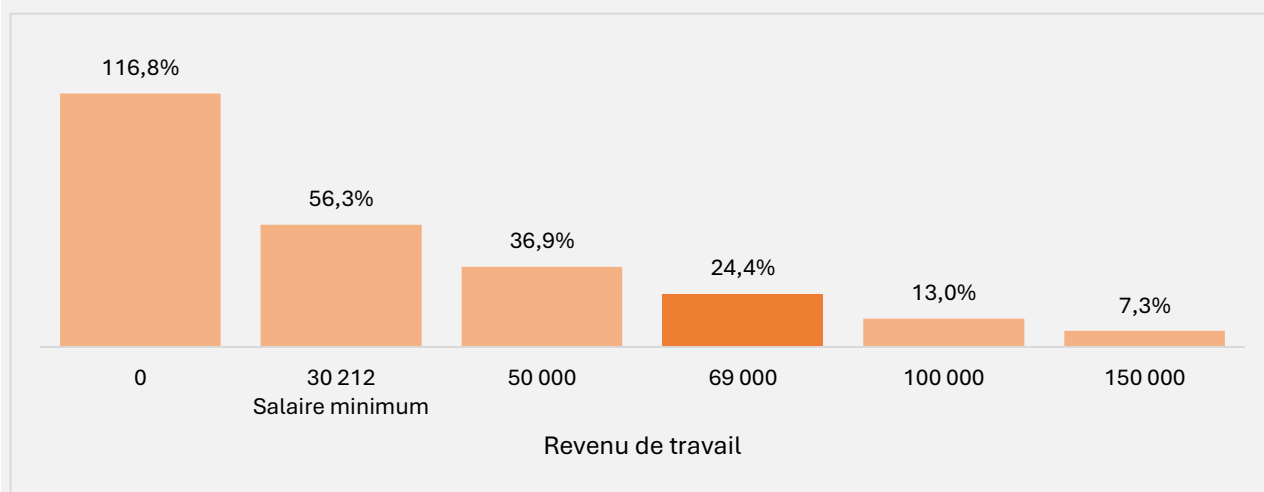
(152 000 \$ de revenu familial), 7,8 %. Finalement, à 250 000 \$ de revenu de travail, l'écart reste favorable, mais il est considérablement réduit, à 1,8 %.

Figure 5. **Écart de revenu disponible – Famille biparentale avec deux enfants par rapport au couple sans enfant, six situations de revenu, Québec, 2026, en pourcentage du revenu après impôts, cotisations et prestations du couple sans enfant**



La valeur du soutien financier pour l'enfant qu'une famille monoparentale reçoit au salaire minimum fait en sorte que son revenu après impôts, cotisations sociales et prestations est 56,3 % plus élevé que celui de la personne seule. Ce pourcentage diminue quand le revenu de travail augmente et il est de 7,3 % quand le revenu est de 150 000 \$.

Figure 6. **Écart de revenu disponible – Famille monoparentale avec un enfant par rapport à la personne seule, six situations de revenu, Québec, 2026, en pourcentage du revenu après impôts, cotisations et prestations de la personne seule**



2.2 Soutien financier reçu pour les enfants de 0 à 18 ans

Le soutien financier pour les enfants varie en fonction du revenu familial, mais également selon l'âge des enfants. En effet, certaines prestations ou certains avantages fiscaux liés à la présence d'enfants mineurs sont déterminés en fonction de l'âge. C'est le cas de l'allocation canadienne pour enfants, qui diminue lorsque l'enfant atteint l'âge de 6 ans, du supplément pour l'achat de fournitures scolaires qui est versé pour les enfants âgés de 4 à 16 ans et du montant annuel de frais de garde pour la déduction fédérale, qui est limité à 8 000 \$ par enfant de moins de 7 ans, ce montant étant abaissé à 5 000 \$ pour les enfants âgés de 7 à 16 ans.

Jusqu'à présent, le soutien financier des familles a été calculé en présence d'enfants de 3 et 7 ans. Dans la présente sous-section, l'aide reçue est calculée pour les deux familles types, de la naissance de leurs enfants à l'atteinte de l'âge de la majorité. Il s'agit alors d'additionner le soutien financier attribuable à la présence des enfants pendant les dix-huit premières années de vie des enfants. Implicitement, il est supposé que la famille recevrait le soutien financier déterminé selon le régime en vigueur en 2026 pour les dix-huit premières années de vie des enfants. Pour les fins de calcul, l'hypothèse est que les deux enfants du couple ont le même âge⁸.

Les hypothèses sous-jacentes à nos calculs sont :

- La première année de vie de leurs enfants, les parents n'ont aucuns frais de garde. Il convient également de préciser qu'aucune diminution de revenu de travail n'est prise en compte afin de limiter le nombre d'hypothèses posées et les sommes qui pourraient être obtenues, par exemple, par l'entremise du Régime québécois d'assurance.
- De 1 an à 4 ans, la contribution de base pour services de garde payée est de 2 509 \$ par enfant par année.
- De 5 à 12 ans, les frais de garde en milieu scolaire payés sont de 1 745 \$ par année par enfant (200 jours à l'école, la moitié multipliée par 9,70 \$ pour la période janvier à juin et l'autre moitié multipliée par 10,00 \$ pour la période de juillet à décembre⁹).
- De 13 à 17 ans, aucuns frais de garde ne sont considérés.

Il est important de souligner que le montant que l'État verse au titre des subventions pour le service de garde à contribution réduite n'est pas considéré. Si cela était inclus, le total du soutien financier de l'État serait majoré de façon significative.

ENCADRÉ 1. ESTIMATION DU COÛT DES ENFANTS

Dans les publications passées sur le soutien financier pour les enfants, la Chaire s'est intéressée à la notion de coût des enfants, dans la mesure où les mesures fiscales et budgétaires mises en place par les gouvernements visent à en compenser, au moins partiellement, la charge financière liée à la présence d'enfants. L'élaboration d'indicateurs de coût permet ainsi de mettre en perspective l'ampleur de ce fardeau par rapport au niveau de soutien offert par l'État.

⁸ Les montants ne sont pas actualisés.

⁹ Nous ne considérons aucuns frais supplémentaires pour les journées pédagogiques. Voir « Avis juridiques », *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 158^e année, n° 20, 16 mai 2026, p. 457.
https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/avis_juridiques/2620.pdf.

Afin de fournir des ordres de grandeur, trois approches simples ont été utilisées :

- la comparaison des dépenses moyennes des ménages avec et sans enfant ;
- l’analyse de la rémunération accordée aux familles d’accueil ;
- l’utilisation du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants.

À partir de ces méthodes, on observe que :

- le coût associé aux enfants augmente avec l’âge ;
- bien que son poids relatif diminue à mesure que le revenu familial augmente, le coût absolu des enfants croît avec le niveau de revenu ;
- les économies d’échelle réalisées dans les dépenses de consommation réduisent les coûts directs associés aux enfants suivants.

Sur la base de ces constats, la CFFP a retenu en 2023 les estimations suivantes à titre d’indicateurs permettant d’évaluer l’importance relative du soutien financier aux familles¹⁰ :

- **pour un enfant**, le coût moyen annuel est estimé à environ 12 000 \$ (entre 10 120 \$ et 13 893 \$), soit un coût cumulé d’environ **216 000 \$**, en dollars constants, de la naissance jusqu’à l’âge de 18 ans ;
- **pour deux enfants**, le coût moyen annuel s’élève à environ 18 500 \$ (entre 14 530 \$ et 27 787 \$), correspondant à un **coût total d’environ 333 000 \$, en dollars constants**, sur la même période.

Puis, dans un cahier de recherche en avril 2026, Robert-Lacroix et Delorme¹¹ ont fait une synthèse de la littérature sur les enjeux méthodologiques et les estimations existantes du coût d’élever un enfant. À partir d’une estimation de Statistique Canada, ils indiquent qu’une estimation d’un **coût direct de 300 000 \$ pour un enfant** au Québec de 0 à 18 ans serait raisonnable.

Ainsi, dans le présent texte. À titre illustratif, le soutien des enfants de 0 à 18 ans sera comparé aux estimations suivantes :

- **Pour un enfant :**
 - 216 000 \$ auquel on ajoute l’inflation de 2023 à 2026, pour obtenir **240 000 \$**
 - **300 000 \$** tiré de la recension de Robert-Lacroix et Delorme
- **Pour deux enfants :**
 - 333 000 \$ auquel on ajoute l’inflation de 2023 à 2026, pour obtenir **375 000 \$**
 - En gardant le même ratio que pour le deuxième enfant au coût de Robert-Lacroix et Delorme pour un enfant, on obtient un coût **de 462 500 \$** pour deux enfants.

Pour un **couple avec deux enfants**, le soutien financier total pour les dix-huit premières années de vie des enfants serait de 395 404 \$ lorsque le couple n’a aucun revenu. Le soutien financier atteindrait 389 580 \$ lorsque le revenu du couple travaille au salaire minimum. Puis, lorsque le couple présente un revenu de travail familial de 250 000 \$, le cumul du soutien représenterait 63 066 \$ (tableau 8).

Si l’on considère que le coût moyen de deux enfants est de 375 000 \$ pour les dix-huit premières années de vie, le soutien financier couvrirait donc plus de 100 % du coût moyen des enfants lorsque le revenu familial de travail est nul ou égal au salaire minimum, 39 % pour la situation médiane et moins de 20 % dans le cas de la famille avec le revenu le plus élevé.

Si on considère plutôt un coût de 462 500 \$, le soutien couvre entre 14 % et 85 % du coût dans le cas des six situations de revenus considérées.

¹⁰ Luc GODBOUT, Michaël ROBERT-ANGERS et Suzie ST-CERNY (2023), *Familles et fiscalité au Québec – Édition 2023. Le point après 25 ans de politique familiale*, Cahier de recherche 2023-04, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, p. 9–13.

¹¹ Ulysse ROBERT-LACROIX et François DELORME (2026), *L’économie de l’enfance : une revue des méthodes d’estimation du coût des enfants*, Cahier de recherche no 2026-05, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 34 p

Tableau 8. **Soutien financier cumulé pendant 18 ans selon six situations de revenu familial pour un couple avec deux enfants du même âge, Québec, 2026, en dollars**

Âge des enfants	Revenu familial					
	0	50 066	100 000	152 000	200 000	250 000
0	23 468	22 086	14 072	9 103	6 173	3 334
1	23 468	23 855	14 962	10 068	7 318	4 479
2	23 468	23 855	14 962	10 068	7 318	4 479
3	23 468	23 855	14 962	10 068	7 318	4 479
4	23 722	24 109	15 216	10 322	7 572	4 733
5	23 722	23 837	15 025	10 134	7 326	4 487
6	21 174	21 289	12 477	7 586	4 778	3 370
7	21 174	21 289	12 477	7 586	4 778	3 370
8	21 174	21 289	12 477	7 586	4 778	3 370
9	21 174	21 289	12 477	7 586	4 778	3 370
10	21 174	21 289	12 477	7 586	4 778	3 370
11	21 174	21 289	12 477	7 586	4 778	3 370
12	21 174	21 289	12 477	7 586	4 778	3 370
13	21 174	19 792	11 778	6 809	3 879	2 696
14	21 174	19 792	11 778	6 809	3 879	2 696
15	21 174	19 792	11 778	6 809	3 879	2 696
16	21 174	19 792	11 778	6 809	3 879	2 696
17	21 174	19 792	11 778	6 809	3 879	2 696
Total sur 18 ans	395 404	389 580	235 430	146 911	95 866	63 066
En % d'un coût de 375 000 \$	105 %	104 %	63 %	39 %	26 %	17 %
En % d'un coût de 462 500 \$	85 %	84 %	51 %	32 %	21 %	14 %

Les mêmes résultats sont présentés au tableau 9, mais pour une **famille monoparentale** avec un enfant. Cette fois, à zéro revenu, le soutien financier total sur 18 ans s'élève à 230 057 \$. Il atteint 271 512 \$ au salaire minimum et, à un revenu annuel de 69 000 \$, il est de 199 174 \$.

Tableau 9. **Soutien financier cumulé pendant 18 ans selon six situations de revenu familial pour une famille monoparentale avec un enfant, Québec, 2026, en dollars**

Âge des enfants	Revenu familial					
	0	30 212	50 000	69 000	100 000	150 000
0	14 884	15 835	14 161	11 399	8 454	6 496
1	14 884	15 835	14 755	12 129	8 964	7 121
2	14 884	15 835	14 755	12 129	8 964	7 121
3	14 884	15 835	14 755	12 129	8 964	7 121
4	15 011	15 962	14 882	12 256	9 091	7 248
5	15 011	15 962	14 754	12 099	8 981	7 113
6	11 709	14 688	13 480	10 825	7 707	5 839
7	11 709	14 688	13 480	10 825	7 707	5 839
8	11 709	14 688	13 480	10 825	7 707	5 839
9	11 709	14 688	13 480	10 825	7 707	5 839
10	11 709	14 688	13 480	10 825	7 707	5 839
11	11 709	14 688	13 480	10 825	7 707	5 839
12	11 709	14 688	13 480	10 825	7 707	5 839
13	11 709	14 688	13 014	10 252	7 307	5 349
14	11 709	14 688	13 014	10 252	7 307	5 349
15	11 709	14 688	13 014	10 252	7 307	5 349
16	11 709	14 688	13 014	10 252	7 307	5 349
17	11 709	14 688	13 014	10 252	7 307	5 349
Total sur 18 ans	230 057	271 512	247 491	199 174	143 904	109 838
En % d'un coût de 240 000 \$	96 %	113 %	103 %	83 %	60 %	46 %
En % d'un coût de 300 000 \$	77 %	91 %	82 %	66 %	48 %	37 %

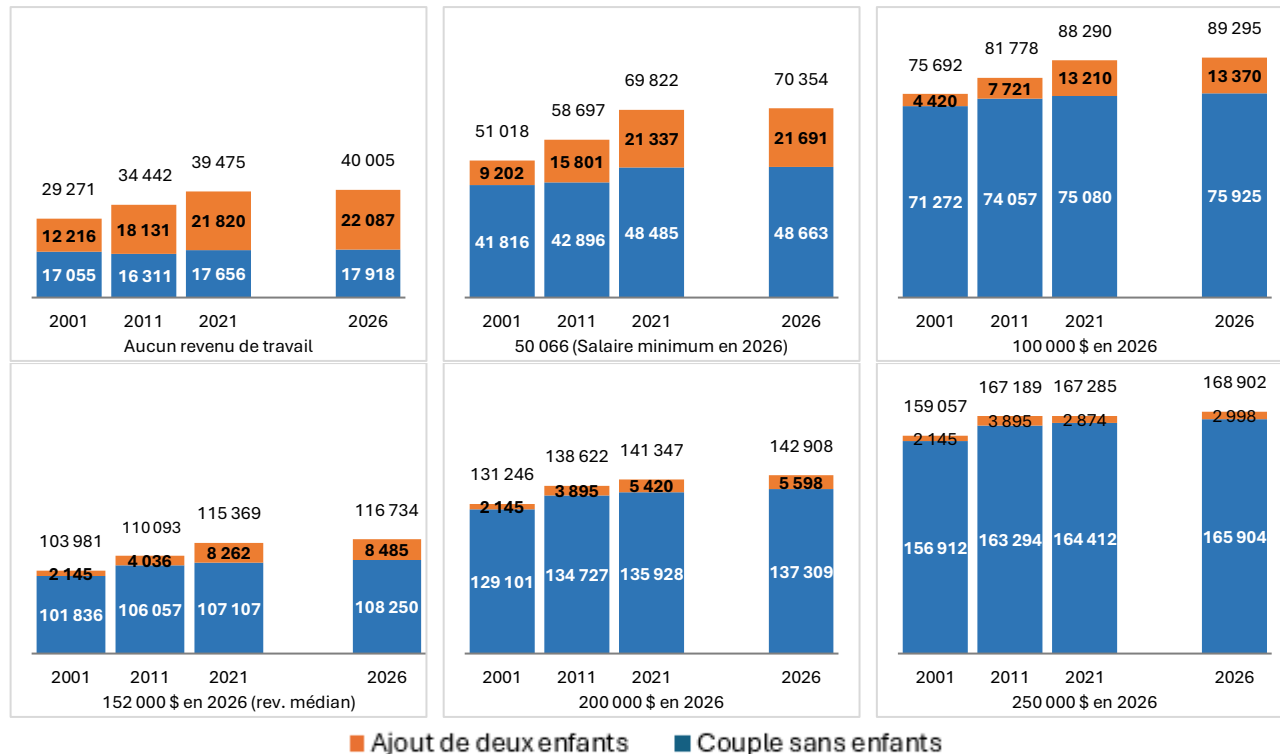
Selon un coût moyen d'un enfant de 240 000 \$ pour les dix-huit premières années de vie, le soutien financier couvrirait, dans les six situations, entre 46 % et 113 % du coût moyen de l'enfant. Pour l'estimation du coût plus élevé, ce pourcentage varie plutôt de 37 % à 91 %.

2.3 Évolution du soutien financier pour les enfants 2001, 2011, 2021 et 2026

La figure 7 illustre, en dollars de 2026, le revenu disponible après impôts, cotisations sociales et prestations des **couples avec deux enfants** et celui des couples sans enfant. L'écart entre les deux représentant la valeur du soutien pour les enfants. Ces données sont présentées pour six niveaux de revenus de travail allant de 0 \$ à 250 000 \$. Précisons que pour effectuer les comparaisons dans le temps, les montants ponctuels de 2021 (versement unique de l'Allocation canadienne pour enfants) et de 2026 (Crédit TPS et Versement spécial pour l'épicerie et l'énergie) n'ont pas été inclus.

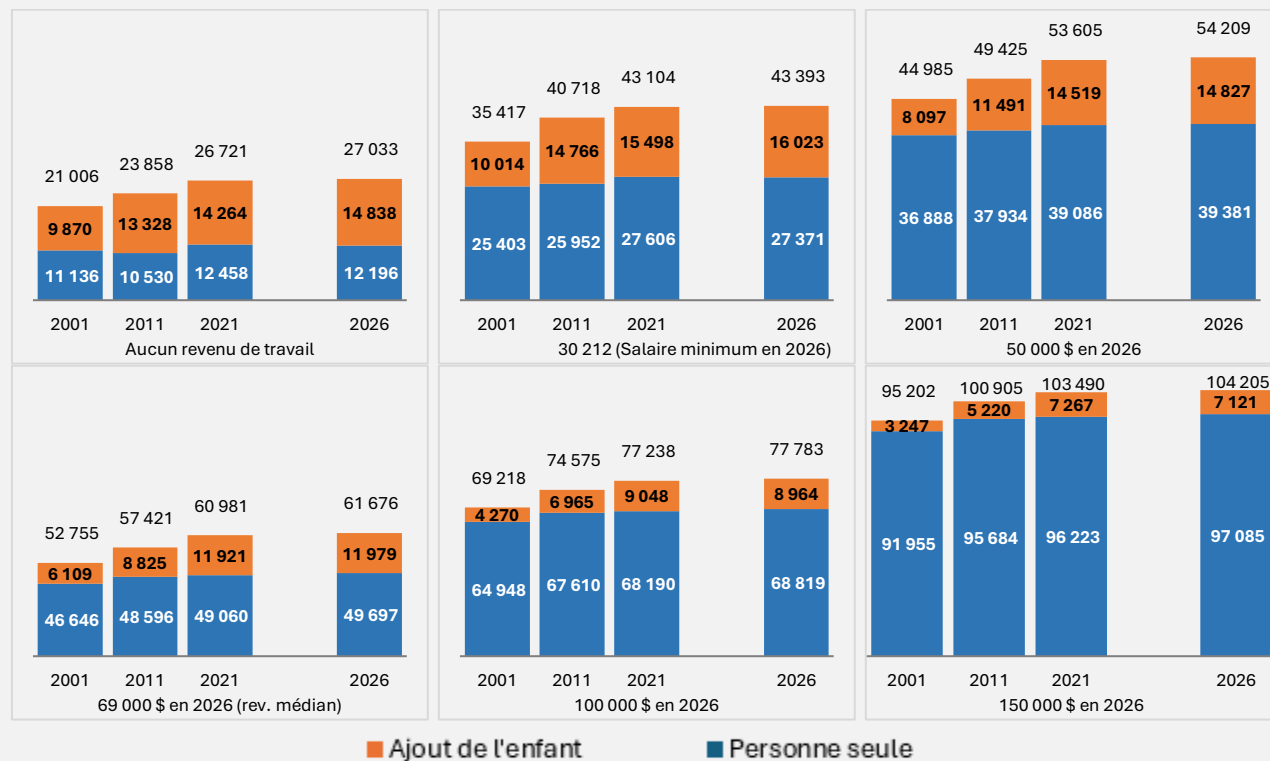
La figure montre que le soutien aux enfants progresse généralement sur les années étudiées. L'exception est le cas du couple avec un revenu équivalent à 250 000 \$ qui a vu le soutien financier pour les deux enfants être réduit de 26 % par rapport à 2011 (en \$ de 2026). Bien qu'il y ait ensuite une augmentation entre 2021 et 2026, le soutien en 2026 est toujours plus faible que celui de 2011. L'explication réside ici dans la présence de la PUGE en 2011 (imposable) qui s'ajoutait à la part universelle de l'allocation famille du Québec et à l'avantage fiscal fédéral liée aux frais de garde (déduction). En 2021 et en 2026, la PUGE n'existe plus.

Figure 7. **Évolution du revenu disponible pour un couple avec et sans enfants, 6 niveaux de revenus de travail, Québec, 2001, 2011, 2021 et 2026, en dollars constants de 2026**



Dans le cas de la **famille monoparentale** avec un enfant comparativement à la personne seule, la figure 8 permet de faire un constat global similaire soit généralement une progression du soutien avec les années. Deux exceptions apparaissent : le soutien financier de 2026 comparé à celui de 2021 (en \$ de 2026) pour les deux niveaux de revenus les plus élevés est respectivement inférieur de 0,9 % et de 2,0 %.

Figure 8. **Évolution du revenu disponible pour une personne seule et une famille monoparentale, 6 niveaux de revenus de travail, Québec, 2001, 2011, 2021 et 2026, en dollars constants de 2026**



3. COMPARAISONS

Après avoir pris connaissance de l'existence d'un soutien financier destiné aux familles québécoises, la présente section vise à jeter un regard comparatif d'abord avec les provinces canadiennes, puis avec les pays de l'OCDE.

Dans chaque cas, nous comparons l'importance du soutien financier pour les enfants en pourcentage du revenu de travail gagné.

Dans l'aperçu comparatif, aucuns frais de garde ne sont considérés.

3.1 Comparaison interprovinciale

Dans la présente section, une comparaison interprovinciale pour l'année 2026 est exposée selon que la famille réside au Québec ou ailleurs au Canada¹².

Afin d'établir des comparaisons qui tiennent compte des écarts de revenus liés aux pouvoirs d'achat propres à chaque province, le salaire moyen de chaque province est utilisé¹³. Par exemple, si deux contribuables gagnent un revenu identique au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, l'un d'eux peut être relativement plus riche que l'autre si le coût de la vie dans sa province est plus faible (le coût de logement, entre autres, peut varier sensiblement entre provinces).

Nous avons effectué le rapport du salaire hebdomadaire moyen pour chacune des provinces au salaire hebdomadaire moyen au Canada, ce qui nous a permis d'estimer ce à quoi correspond le salaire représentatif au Québec pour le couple avec enfants et pour la famille monoparentale ailleurs au Canada¹⁴. Ces informations sont présentées au tableau 10.

Tableau 10. **Évaluation du revenu représentatif pour un couple avec deux enfants et une famille monoparentale avec un enfant, provinces, 2026**

	Couple avec deux enfants	Monoparentale avec un enfant
Île-du-Prince-Édouard	155 100	70 400
Nouvelle-Écosse	137 300	62 300
Nouveau-Brunswick	140 900	64 000
Manitoba	143 800	65 300
Québec	152 000	69 000
Terre-Neuve-et-Labrador	162 000	73 600
Saskatchewan	141 900	64 400
Colombie-Britannique	153 300	69 600
Ontario	164 200	74 500
Alberta	157 900	71 700

¹² Les calculs pour les provinces canadiennes pour 2026 ont été effectués à l'aide du mode planification de la version éducative 2025 v3.0 du logiciel Taxprep des particuliers. Seuls les crédits d'application générale sont pris en compte. Par exemple, les crédits de taxes foncières de certaines provinces n'ont pas été pris en compte vu les nombreuses hypothèses nécessaires à leur calcul.

¹³ Nous nous appuyons sur une méthodologie développée par l'OCDE pour établir cette comparaison. Voir : OCDE (2026), *Les impôts sur les salaires 2025*. Toutefois, dans son analyse, l'OCDE utilise plutôt des estimations de la rémunération moyenne d'un adulte exerçant une activité à temps plein et celles-ci s'appuient sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA) dans le cas du Canada.

¹⁴ STATISTIQUE CANADA, tableau 14-10-0204-01.

Le tableau 11 présente le revenu disponible pour les couples avec et sans enfants dans chacune des provinces, lorsqu'ils gagnent l'équivalent de 152 000 \$. À partir des revenus disponibles, il est possible de calculer le soutien financier pour les deux enfants à ce niveau de revenu. Rappelons qu'aucuns frais de garde ne sont considérés (toutes les autres hypothèses sont les mêmes que pour les calculs du Québec effectués précédemment).

Si le niveau de revenu brut au Québec est le 6^e plus élevé parmi les provinces, le soutien pour les deux enfants au Québec est le plus élevé, tant en argent qu'en pourcentage du salaire gagné. Ce ratio indique ce que la famille avec enfants a de plus dans ses poches par rapport à la famille sans enfant, en pourcentage du revenu brut. Le soutien le plus faible en dollars et en pourcentage du revenu brut est en Alberta, qui a par ailleurs le revenu brut le plus élevé.

Tableau 11. **Comparaison interprovinciale du revenu disponible et du soutien pour les enfants, revenu représentatif pour une famille biparentale avec deux enfants, 2026**

	Revenu brut (salaire)	Revenu disponible		Soutien des 2 enfants		
		Couple sans enfants	Famille bip. (2 enf.)	en \$	En % du salaire	Rang (en % du salaire)
Terre-Neuve-et-Labrador	155 100	112 822	117 819	4 997	3,2 %	7
Île-du-Prince-Édouard	137 300	100 886	106 887	6 001	4,4 %	3
Nouvelle-Écosse	140 900	101 587	107 389	5 802	4,1 %	4
Nouveau-Brunswick	143 800	106 693	112 331	5 638	3,9 %	6
Québec	152 000	108 250	116 206	7 956	5,2 %	1
Ontario	162 000	122 689	127 294	4 605	2,8 %	9
Manitoba	141 900	105 168	110 914	5 746	4,0 %	5
Saskatchewan	153 300	114 243	121 098	6 855	4,5 %	2
Alberta	164 200	124 773	129 253	4 480	2,7 %	10
Colombie-Britannique	157 900	121 429	126 267	4 838	3,1 %	8

Dans le cas de la **famille monoparentale** avec un enfant, le Québec montre aussi le 6^e revenu brut le plus élevé et cette fois, le soutien financier pour l'enfant est le plus élevé en dollars, mais le deuxième plus élevé lorsque mesuré en pourcentage du revenu brut. Dans ce cas, c'est l'Île-du-Prince-Édouard qui détient le premier rang. C'est l'Ontario qui a le soutien relatif le plus faible en 2026.

Tableau 12. **Comparaison interprovinciale du revenu disponible et du soutien pour un enfant, revenu représentatif pour une famille monoparentale, 2026**

	Revenu brut (salaire)	Revenu disponible		Soutien de l'enfant		
		Personne seule	Famille mono. (1 enf.)	en \$	En % du salaire	Rang (en % du salaire)
Terre-Neuve-et-Labrador	70 400	51 778	60 831	9 053	12,9 %	9
Île-du-Prince-Édouard	62 300	46 834	57 373	10 539	16,9 %	1
Nouvelle-Écosse	64 000	47 055	57 081	10 026	15,7 %	3
Nouveau-Brunswick	65 300	49 218	59 374	10 156	15,6 %	4
Québec	69 000	49 697	60 946	11 249	16,3 %	2
Ontario	73 600	55 999	64 591	8 592	11,7 %	10
Manitoba	64 400	48 462	58 377	9 915	15,4 %	5
Saskatchewan	69 600	52 419	62 936	10 517	15,1 %	6
Alberta	74 500	57 030	66 786	9 756	13,1 %	8
Colombie-Britannique	71 700	55 489	65 080	9 591	13,4 %	7

3.2 Comparaison internationale

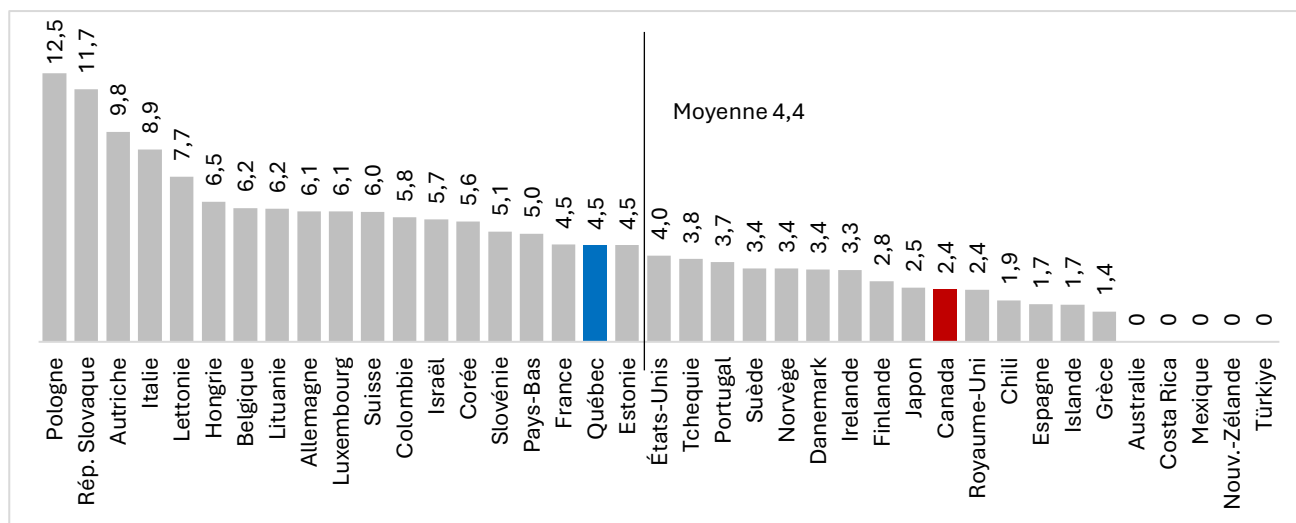
Pour comparer le soutien financier lié aux enfants à l'international, l'analyse conserve la même méthode basée sur l'écart entre le revenu après impôts, prestations et cotisations sociales de la famille avec enfants et celui de la famille sans enfant. Pour ne pas avoir à tenir compte des conversions de devises, le soutien financier est ensuite mesuré en pourcentage du revenu brut (revenu de travail) de la famille.

Pour effectuer la comparaison internationale, quelques précisions méthodologiques sont nécessaires. Ainsi,

- Les ménages avec enfants (couple ou famille monoparentale) ont deux enfants âgés de 7 à 13 ans et il n'y a pas de frais de garde ;
- Pour le Québec, la cotisation au Régime d'assurance médicaments n'est pas incluse ;
- Les calculs sont ceux de l'année 2025.

La figure 9 illustre le soutien pour les deux enfants, mesuré par l'écart de revenu disponible lorsque les conjoints gagnent respectivement 100 % et 67 % du salaire moyen, en présence et en l'absence d'enfants (l'équivalent d'un total de 148 800 \$ au Québec). On constate qu'au Québec, le soutien financier généré par la présence d'enfants est le 18^e plus élevé parmi les juridictions analysées. Alors que le soutien financier équivaut à 4,5 % du revenu brut au Québec, il n'est que de 2,4 % au Canada dont les calculs reflètent le cas de familles ontariennes. Le Québec offre donc un taux de soutien financier légèrement au-dessus de la moyenne non pondérée des pays de l'OCDE de 4,4 %.

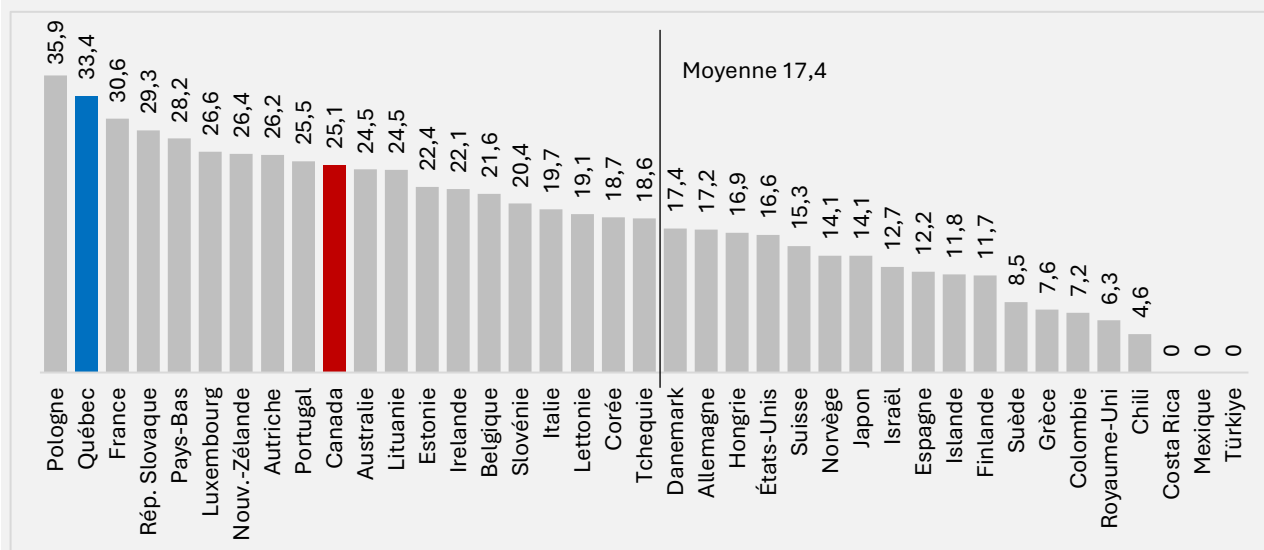
Figure 9. Soutien financier lié aux enfants, couple avec deux enfants, revenu égal à 167 % du salaire moyen (100 % + 67 %), pays membres de l'OCDE et Québec, 2025, en pourcentage du revenu brut



Source : OCDE (2026), *Taxing Wages 2026: The Progressivity of Labour Taxation in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

En ce qui concerne le soutien financier offert aux familles monoparentales avec un enfant, les résultats montrent qu'à 67 % du salaire moyen (l'équivalent de 59 700 \$ au Québec), le Québec est la deuxième juridiction la plus généreuse parmi les juridictions analysées, derrière la Pologne. Dans ce cas, tant le Québec que le Canada ont un taux de soutien financier au-dessus de la moyenne de l'OCDE de 17,4 %.

Figure 10. Soutien financier lié aux enfants, Famille monoparentale avec deux enfants, revenu égal à 67 % du salaire moyen, pays membres de l'OCDE et Québec, 2025, en pourcentage du revenu brut



ENCADRÉ 2. LES PRESTATIONS POUR LES ENFANTS – UNE ILLUSTRATION

Selon les pays, les prestations pour les enfants sont conçues différemment. Une des différences importantes concerne la notion d'universalité et de réduction en fonction du revenu.

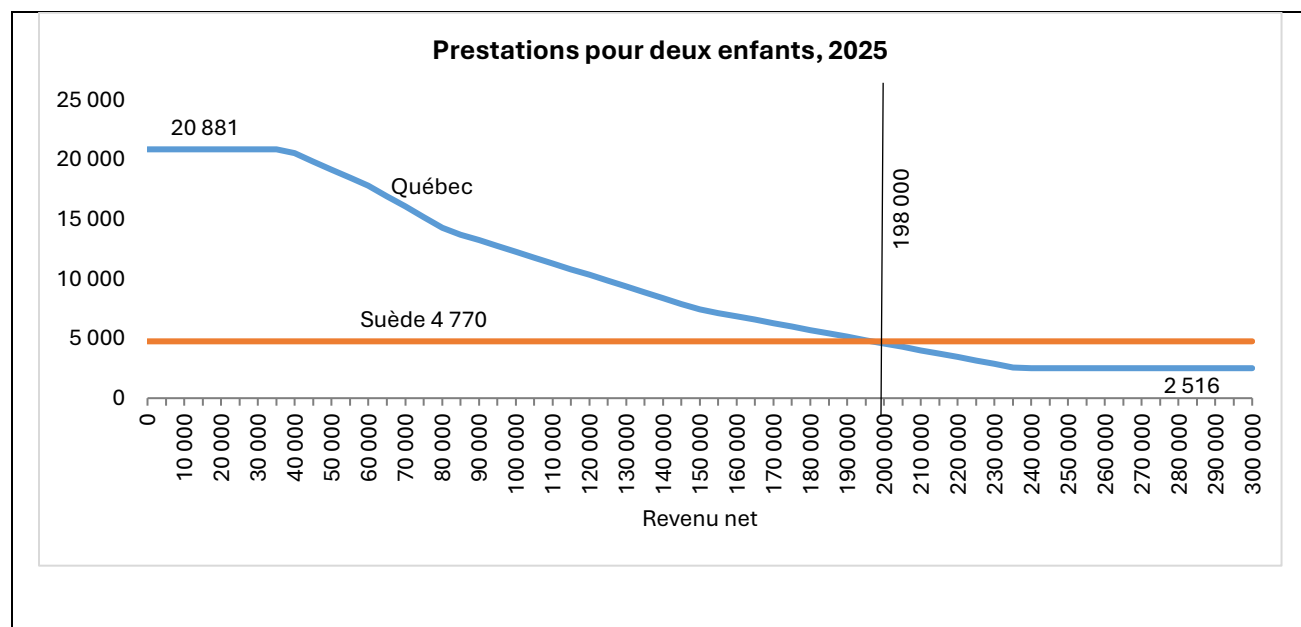
À titre illustratif, les prestations offertes pour deux enfants au Québec sont comparées à celles offertes en Suède.

Une famille au Québec aura droit à l'Allocation canadienne pour enfant dont la valeur maximale varie selon que l'enfant a moins de 6 ans ou 6 ans ou plus, et cette prestation est réduite graduellement jusqu'à zéro quand les revenus des parents surpassent un certain seuil. S'ajoute également l'Allocation famille du Québec dont le montant maximum est aussi réduit graduellement quand les revenus des parents surpassent un certain seuil, mais jusqu'à un minimum. Il y a donc une partie universelle.

En comparaison, les prestations pour enfants en Suède sont indépendantes du revenu des parents. Ils sont établis ainsi :

Prestations pour enfants en Suède	Couronne suédoise (SEK)	Équivalent en \$ CDN
Premier enfant	15 000	2 250
Deuxième enfant	16 800	2 520
Troisième enfant	21 960	3 294
Quatrième enfant	27 120	4 068
Cinquième enfant et suivants	30 000	4 500

La figure qui suit montre le résultat pour un couple avec deux enfants (3 ans et 7 ans) en fonction du revenu net de ce couple. On peut y constater que les prestations pour enfants reçues par une famille québécoise sont plus de quatre fois plus généreuses jusqu'à environ 40 000 \$ de revenu familial. Les familles québécoises reçoivent également davantage jusqu'à un revenu familial de près de 200 000 \$.



REMARQUES FINALES

Il est maintenant reconnu que le soutien financier de l'État pour les enfants des familles au Québec est relativement généreux. Le présent Regard CFFP actualise l'analyse de ce soutien pour l'année 2026, dans le même esprit que les travaux passés de la Chaire, mais dans une version abrégée.

On y mesure le soutien pour les deux familles types (biparentale avec deux enfants et monoparentale avec un enfant) et les nouveaux résultats confirment la présence d'un soutien significatif, qui diminue cependant avec la hausse du revenu. Ainsi, le couple avec enfants gagnant le revenu de marché médian (152 000 \$) obtient un soutien du revenu de près de 8 500 \$ qui fait en sorte que son revenu disponible est près de 8 % supérieur au couple sans enfants. La famille monoparentale au revenu médian (69 000 \$) a un soutien de plus de 12 000 \$, ce qui amène son revenu disponible à être 24,4 % plus élevé que celui de la personne seule au même revenu de travail.

La comparaison temporelle montre aussi qu'en dollars constants, le soutien pour les enfants a généralement augmenté avec les années. Certaines exceptions apparaissent toutefois, pour des niveaux de revenus supérieurs.

L'extrapolation du soutien de 2026 sur les 18 premières années de vie des enfants permet également de situer l'importance du soutien en fonction du revenu. Ainsi, pour les plus bas revenus, par exemple les familles en deçà du revenu médian, on illustre que le soutien pourrait représenter entre 50 % et 100 % du coût direct estimé, selon le choix de la méthode d'estimation.

Enfin, la comparaison interprovinciale à un revenu équivalent au revenu médian au Québec et la comparaison internationale (avec la méthodologie de l'OCDE) montre que le soutien offert pour les enfants au Québec est parmi les plus élevés, sauf pour le couple dans la comparaison internationale où le Québec se situe plutôt en milieu de peloton.

S'il faut retenir que les aides pour les familles avec enfants existent bel et bien au Québec et peuvent s'avérer relativement généreuses, il faut aussi se rappeler que tout n'est pas parfait. Il a été mis en lumière dans des travaux passés que la complexité des systèmes fiscaux et ses diverses interactions peuvent entraîner des effets moins heureux, notamment relativement à l'imposition implicite qui, dans certaines conditions, est élevée. Ces enjeux ne peuvent être ignorés. L'objectif cependant ici était d'actualiser les chiffres relatifs au soutien financier, ce qui est chose faite et qui nous permet de conclure à cet égard qu'il est encore vrai de dire que le Québec a fait le choix des enfants, surtout pour les familles à plus bas revenus.